

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Vendredi 31 MAI 2024

L'an deux mille Vingt Quatre le Trente et Un à 18 heures 00

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, monsieur Loïc BARBARAS est désigné à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal

Présidente/ Président

Madame Caroline CAYEUX

Monsieur Lionnel CHISS – Président au dossier n°3

Présents :

Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR(départ au dossier n°4), Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT (arrivé au dossier n°2) , Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, Franck PIA (départ au dossier n°18), Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER , Christophe DE L'HAMAIDE, Sandra PLOMION, Martial DUFLLOT (arrivé au dossier n°2), Patrice HAEZEBROUCK, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI (absent du dossier n°3 au dossier n°7), Jean-Charles PAILLART, Cédric MARTIN (départ au dossier n°2), Dominique MORET, Monette-Simone VASSEUR, Tristan LESCUYER (suppléant Jean-Jacques DEGOUY), Noël VERCHAEVE, Catherine HERAULT (suppléante de Henry GAUDISSERT), Cyr SAULNIER (suppléant de Jean-Pierre SENECHAL), Jacqueline MENOUBE, Dominique DUPILLE, Martine DELAPLACE, Philippe ENJOLRAS (arrivé au dossier n°2), Laurent LEFEVRE (départ au dossier n°2), Christian DEMAY, Claire MARAIS-BEUIL ,Thierry AURY (absent du dossier n°3 au dossier n°7), Marcel DUFOUR, , Armelle LE GALL, Alain ROUSSELLE, Isabelle SOULA (départ au dossier n°2), Guylaine CAPGRAS, Nathalie ROLLAND, Jean-Pierre MACHADOURE (suppléante Sylvain FRENOY), Catherine MARTIN, Patrick SIGNOIRT, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN (départ au dossier n°2), Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET (départ au dossier n°2), Mamadou BATHILY (absent du dossier n°3 au dossier n°10), Samuel PAYEN, Jérôme LIEVAIN, , Farida TIMMERMAN, David MAGNIER, David CREVET, Sophie BELLEPERCHE (arrivée au dossier n°2), Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD (départ au dossier n°2), Grégory NARZIS (absent du dossier n°3 au dossier n°8), Marianne SECK (absente du dossier n°3 au dossier n°8), Marie Manuelle JACQUES, Hatice KILINC SIGINIR (absente du dossier n°3 au dossier n°18), Jean-Marie SIRAUT (départ au dossier n°8), Roxanne LUNDY (absente au dossier n°3)

Excusés :

Gregory PALANDRE, Hubert PROOT, Jean-François SCOMBART, Joëlle CARBONNIER, Christiane HERMAND, Régis LANGLET Martine MAILLET, Bruno GRUEL, Peggy CALLENS, Alexis LE COUTEULX.

Pouvoirs :

Gérard HEDIN représenté par Caroline CAYEUX
Victor DEBIL-CAUX représenté par Jacques DORIDAM
Antoine SALITOT représenté par Franck PIA (au dossier n°1)
Christophe TABARY représenté par Aymeric BOURLEAU
Laurent DELAERE représenté par Dominique DEVILLERS
Laurent DELMAS représenté par Christophe De l'HAMAMAIDE
Jean-Louis VANDEBURIE représenté par Martine DELAPLACE
Jean-Marie DURIEZ représenté par David CREVET
Johnny CARMINATI représenté par Armelle LE GALL
Philippe DESIREST représenté par Catherine MARTIN
Marie Claude DEVILLERS Béatrice LEJEUNE
Michel ROUTIER représenté par Jean-Philippe AMANS
Patricia HIBERTY représentée par Ali SAHNOUN
Catherine CANDILLON représenté par Dominique MORET
Valérie GAULTIER représentée par Dominique CORDIER
Dominique CLINCKEMAILLIE représentée Roxane LUNDY (sauf au dossier n°3)
Philippe VIBERT représenté par Guylaine CAPGRAS
Mamadou LY représenté par Loïc BARBARAS
Anne-Françoise LEBRETON représentée par Charlotte COLIGNON
Christophe GASPART représenté par Sandra PLOMION
Yannick MATURA représenté par Lionel CHISS
Vanessa FOULON représenté par Charles LOCQUET (au dossier n°1)

Mehdi RAHOUI représenté par Leila DAGDAD (jusqu’au dossier n°2)
Halima KHARROUBI représentée par Catherine THIEBLIN
Josée MARINHO représentée par Isabelle SOULA (au dossier n°1)
Corinne FOURCIN représentée par Farida TIMERMAN (à partir du dossier n°2)
Cédric Martin représenté par Jérôme LIEVAIN (à partir du dossier n°2)
Charles LOCQUET représenté par Brigitte LEBVRE (à partir du dossier n°2)
Isabelle SOULA représentée par Monette-Simonne VASSEUR (à partir du dossier n°2)
Jean-François DUFOUR représenté par Hubert VANYSACKER (à partir du dossier n°4)
Franck PIA représenté par Antoine SALITOT (à partir du dossier n°19)

Date de la convocation : le 24 mai 2024 - Date d’affichage : le 7 juin 2024

Nombre de présents :	Nombre de votants :
63 au dossier n°1	88 aux dossiers n°1°et 2
62 au dossier n°2	76 au dossier n°3(Madame la Présidente étant sortie avec son pouvoir, pour les comptes administratifs, elle n’a pas pris part au vote)
53 au dossier n°3(Madame la Présidente étant sortie pour les comptes administratifs, elle n’a pas pris part au vote)	80 du dossier n°4 au dossier n°7
54 du dossier n°4 au dossier n°7	81 au dossier n°8
55 au dossier n°8	82 aux dossiers n°9 et n°10
56 aux dossiers n°9 et n°10	83 du dossier n°11 au dossier n°18
57 du dossier n°11 au dossier n°18	85 à partir du dossier n°19
58 à partir du dossier n°19	

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 31 mai 2024 à 18 h conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

001 - Mission tourisme - Signature d'une convention cadre avec l'État pour l'usage de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la signature d'une convention cadre avec l'État pour l'usage de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais.

002 - Approbation des comptes de gestion 2023

Les membres du conseil communautaire déclarent à l'unanimité que les comptes de gestion de la CAB dressés pour l'exercice 2023 par le trésorier n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part ;

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité d'arrêter les comptes de l'exercice 2023 selon les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes.

003 – Approbation des comptes administratifs 2023 - budget principal et annexes

Madame la Présidente étant sortie pour le vote des comptes administratifs, elle n'a pas pris part au vote.

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés des suffrages exprimés le compte administratif 2023 du budget principal et des budgets annexes de l'agglomération du Beauvaisis arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	3 045 254,10
Dépenses de l'exercice	72 570 382,53	Recettes de l'exercice	78 086 309,56
Total :	72 570 382,53	Total :	81 131 563,66
Résultat de la section de fonctionnement (A)		8 561 181,13	

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	4 471 716,25	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	23 898 494,39	Recettes de l'exercice	27 277 063,56
Total :	28 370 210,64	Total :	27 277 063,56
Résultat de la section d'investissement (B)		-1 093 147,08	

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2023 de (A + B) : +7 468 034,05

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de -828 481,07

Le résultat cumulé au 31/12/2023 est de : +6 639 552,98

(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE DÉCHETS

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	432 502,79
Dépenses de l'exercice	13 022 516,27	Recettes de l'exercice	13 361 166,17
Total :	13 022 516,27	Total :	13 793 668,96
Résultat de la section de fonctionnement (A)		771 152,69	

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	470 368,06
Dépenses de l'exercice	254 868,20	Recettes de l'exercice	426 733,56
Total :	254 868,20	Total :	897 101,62
Résultat de la section d'investissement (B)		642 233,42	

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2023 de (A + B) :

+1 413 386,11

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

-197 152,05

Le résultat cumulé au 31/12/2023 est de :

+1 216 234,06

(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE ZON DU HAUT VILLE

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	2 952 855,10	Recettes de l'exercice	2 952 855,10
Total :	2 952 855,10	Total :	2 952 855,10
Résultat de la section de fonctionnement (A)		0,00	

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	703 380,93	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	2 951 288,20	Recettes de l'exercice	2 754 947,83
Total :	3 654 669,13	Total :	2 754 947,83
Résultat de la section d'investissement (B)		-899 721,30	

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2023 de (A + B) :

-899 721,30

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

+0,00

Le résultat cumulé au 31/12/2023 est de :

-899 721,30

(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE ZONE DE BEAUVAIS TILLE

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	10 988 499,89	Recettes de l'exercice	10 988 499,89
Total :	10 988 499,89	Total :	10 988 499,89
Résultat de la section de fonctionnement (A)		0,00	

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	40 517,65	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	11 116 931,00	Recettes de l'exercice	8 247 170,30
Total :	11 157 448,65	Total :	8 247 170,30
Résultat de la section d'investissement (B)		-2 910 278,35	

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2023 de (A + B) :

-2 910 278,35

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement d

+0,00

Le résultat cumulé au 31/12/2023 est de :

-2 910 278,35

(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS TECHNOLOGIQUES**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	585 837,85	Recettes de l'exercice	585 837,85
Total :	585 837,85	Total :	585 837,85
Résultat de la section de fonctionnement (A)		0,00	

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	579 175,51	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	585 837,85	Recettes de l'exercice	579 175,51
Total :	1 165 013,36	Total :	579 175,51
Résultat de la section d'investissement (B)		-585 837,85	

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2023 de (A + B) :

-585 837,85

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

+0,00

Le résultat cumulé au 31/12/2023 est de :**-585 837,85**

(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES SAINT MATHURIN**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	1 470 215,59	Recettes de l'exercice	1 470 215,59
Total :	1 470 215,59	Total :	1 470 215,59
Résultat de la section de fonctionnement (A)		0,00	

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	1 387 576,98	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	1 469 085,98	Recettes de l'exercice	1 388 706,59
Total :	2 856 662,96	Total :	1 388 706,59
Résultat de la section d'investissement (B)		-1 467 956,37	

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2023 de (A + B) :

-1 467 956,37

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

+0,00

Le résultat cumulé au 31/12/2023 est de :**-1 467 956,37**

(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES TRANSFEREES**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	1 758 536,12	Recettes de l'exercice	1 758 536,12
Total :	1 758 536,12	Total :	1 758 536,12
Résultat de la section de fonctionnement (A)		0,00	

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	1 065 847,04	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	1 558 096,12	Recettes de l'exercice	1 266 287,04
Total :	2 623 943,16	Total :	1 266 287,04
Résultat de la section d'investissement (B)		-1 357 656,12	

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2023 de (A + B) :

-1 357 656,12

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

+0,00

Le résultat cumulé au 31/12/2023 est de :**-1 357 656,12**

(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	2 935 121,84
Dépenses de l'exercice	6 776 944,43	Recettes de l'exercice	7 569 322,12
Total :	6 776 944,43	Total :	10 504 443,96
Résultat de la section de fonctionnement (A)		3 727 499,53	

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	1 768 273,67	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	6 364 679,50	Recettes de l'exercice	10 252 087,23
Total :	8 132 953,17	Total :	10 252 087,23
Résultat de la section d'investissement (B)		2 119 134,06	

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2023 de (A + B) :

+5 846 633,59

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

-1 280 387,98

Le résultat cumulé au 31/12/2023 est de :

+4 566 245,61

(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	1 205 051,47
Dépenses de l'exercice	1 607 639,02	Recettes de l'exercice	1 558 155,52
Total :	1 607 639,02	Total :	2 763 206,99
Résultat de la section de fonctionnement (A)		1 155 567,97	

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	225 033,54	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	1 346 186,35	Recettes de l'exercice	2 283 264,01
Total :	1 571 219,89	Total :	2 283 264,01
Résultat de la section d'investissement (B)		712 044,12	

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2023 de (A + B) :

+1 867 612,09

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de

-151 530,70

Le résultat cumulé au 31/12/2023 est de :

+1 716 081,39

(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE SPANC

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	5 802,80
Dépenses de l'exercice	62 850,01	Recettes de l'exercice	55 734,07
Total :	62 850,01	Total :	61 536,87
Résultat de la section de fonctionnement (A)		-1 313,14	

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	72 317,15
Dépenses de l'exercice		Recettes de l'exercice	
Total :	0,00	Total :	72 317,15
Résultat de la section d'investissement (B)		72 317,15	

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2023 de (A + B) :

+71 004,01

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

+0,00

Le résultat cumulé au 31/12/2023 est de :

+71 004,01

(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	1 264 922,44
Dépenses de l'exercice	12 960 996,46	Recettes de l'exercice	13 674 846,26
Total :	12 960 996,46	Total :	14 939 768,70
Résultat de la section de fonctionnement (A)		1 978 772,24	

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	1 823 686,81
Dépenses de l'exercice	1 937 635,69	Recettes de l'exercice	1 698 803,27
Total :	1 937 635,69	Total :	3 522 490,08
Résultat de la section d'investissement (B)		1 584 854,39	

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2023 de (A + B) :

+3 563 626,63

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de

+57 570,33

:

Le résultat cumulé au 31/12/2023 est de :

+3 621 196,96

(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE GNV

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	704 728,48
Dépenses de l'exercice	663 364,03	Recettes de l'exercice	585 603,89
Total :	663 364,03	Total :	1 290 332,37
Résultat de la section de fonctionnement (A)		626 968,34	

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	89 708,74
Dépenses de l'exercice	35 311,00	Recettes de l'exercice	35 720,00
Total :	35 311,00	Total :	125 428,74
Résultat de la section d'investissement (B)		90 117,74	

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2023 de (A + B) :

+717 086,08

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de

-18 105,00

:

Le résultat cumulé au 31/12/2023 est de :

+698 981,08

(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

004 - Affectation des résultats 2023 - budget principal

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés d'intégrer au budget principal les résultats de clôture du budget annexe Pinçonlieu ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal de la façon suivante :

1 921 628,15 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » au titre de la couverture de besoin de financement de la section d'investissement,

6 639 552,98 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

005 - Dotation de solidarité communautaire (DSC) – versement acompte 2024

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de verser à chaque commune en juin 2024 un acompte correspondant à 50 % du montant annuel qui a été versé au titre de la dotation de solidarité communautaire en 2023 ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** que le versement du solde 2023 sera versé en fin d'année, après délibération établissant les montants de la dotation de solidarité communautaire 2023 applicables suite à la refonte du pacte financier et fiscal.

006 - Tableau des effectifs

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** l'ajustement du tableau des emplois communautaires pour les motifs suivants :

- remplacer des agents définitivement partis, changer le fondement juridique des contrats, créer et supprimer des postes.

007 - Adhésion de la communauté de communes du Pays Noyonnais au syndicat d'énergie de l'Oise (SE 60)

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** l'adhésion de la communauté de communes du Pays Noyonnais au syndicat d'énergie de l'Oise (SE 60).

008 - Modification du règlement du fonds de concours du contrat local de santé (CLS)

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de modifier le règlement du fonds de concours du contrat local de santé CLS comme suit :

- « article 2, point 1, premier alinéa : compléter la liste des équipements concernés par les cabines de téléconsultation et des équipements mobiles de soins »;
 - « article 4, premier alinéa : définir le taux maximum de financement à 30 % (au lieu de 20 %) ».
- Les autres points du fonds de concours restent inchangés.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de valider le nouveau règlement du fonds de concours du contrat local de santé (CLS).

009 - Habitat privé – dispositif « bien chez soi » - actualisation du règlement d'action

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'actualiser le règlement d'aide à l'amélioration de l'habitat privé afin de permettre aux ménages du territoire d'accéder aux aides conjointes de l'Anah et de l'agglomération sur les dossiers cofinancés, le règlement d'action « Bien chez soi » doit donc évoluer par l'actualisation des grilles de revenus rendant également éligible aux aides de la CAB ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la convention de partenariat avec l'Anah en application du nouveau règlement général de l'Agence ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à notifier dans le cadre d'action « d'aide à l'amélioration de l'habitat privé », l'octroi de subventions aux bénéficiaires.

010 - Projet d'aménagements cyclables - Boulevards du Général de Gaulle et Saint-André

Madame Roxanne LUNDY ne prend pas part au vote

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** les aménagements cyclables des boulevards du Général de Gaulle et Saint-André.

011 - Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Beauvais (relative à un terrain situé avenue P. Bérégovoy)

Les membres du conseil communautaire adoptent **à l'unanimité** l'approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Beauvais (relative à un terrain situé avenue P. Bérégovoy).

012 - Approbation de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Warluis

Les membres du conseil communautaire adoptent **à l'unanimité** l'approbation de la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Warluis ;

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la Présidente ou le vice-président délégué à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Warluis.

013 - Lancement d'une modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de Beauvais (portant sur le commerce en centre ville)

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** le lancement de cette procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de Beauvais (portant sur le commerce en centre ville) ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** de valider les modalités de la concertation comme suit :

- mise à disposition du dossier et d'un registre pour recevoir les observations du public au siège de l'agglomération du Beauvaisis durant un mois aux heures d'ouverture au public ;
- au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition, information du public par voie d'affichage à la mairie et publication d'un avis dans un journal local (édition de l'Oise) ;
- d'habiliter la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier (y compris le recours au cabinet Arval, missionné par la CAB dans l'accompagnement des procédures d'adaptation des PLU de ses communes membres d'ici à l'approbation du PLUi.

014 - Désaffectation suivie du déclassement du domaine public des parcelles cadastrées BR n°447 et n°670

Les membres du conseil communautaire acceptent **à la majorité** de constater que les parcelles BR n°670 et n°447 ne sont plus affectées à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présentent pas d'utilité pour la communauté d'agglomération du Beauvaisis ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à la majorité** le déclassement par la ville de Beauvais desdites parcelles du domaine public pour permettre leur cession.

015 - Délégation de l'exercice du droit de priorité à l'EPFLO et approbation de la convention de portage EPFLO du « 1 Avenue Montaigne - Ex-AFPA »

Mesdames Roxane LUNDY, Brigitte LEFEBVRE et Claire BEUIL ne prennent pas part au vote.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de déléguer au profit de l'EPFLO, demeurant 17 Avenue du Beauvaisis, à Beauvais, le droit de priorité portant sur le bien sis 1 Avenue Montaigne « Ex-AFPA » à Beauvais, cadastré ZH n° 632, 633 et 330, d'une contenance de 18 773m², au prix de 900 000 € et ce afin de permettre une opération d'aménagement à vocation économique en recyclage foncier.

016 - Convention de mise à disposition entre la ville de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis - Unité de traitement de l'eau potable

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la convention de mise à disposition du terrain délaissé routier, en état d'espace vert, situé dans l'échangeur de l'avenue Jean Mermoz, dans la section cadastrale AZ.

017 - Convention de mise à disposition entre le Département de l'Oise et la Communauté d'agglomération du Beauvaisis - Unité de traitement de l'eau potable

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la convention de mise à disposition du terrain de délaissé routier, en état d'espace vert, situé dans l'échangeur de l'avenue Jean Mermoz, dans la section cadastrale AZ, lieu dit « Derrière la Briqueterie ».

018 - Accord-cadre de travaux d'entretien et travaux neufs courants d'assainissement – Attribution

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'attribution de l'accord-cadre de travaux d'entretien et travaux neufs courants d'assainissement comme suit :

- **Lot 1** : travaux d'entretien et travaux neufs courants sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales pour des montants de travaux de moins de 100 000 € H.T. Marché multi-attributaires, attribué à 2 opérateurs économiques :

- Colas France sise 21, Rue Hippolyte Bayard - 60000 BEAUVAIS ;
- Sade 23-25, Avenue du Docteur Lannelongue - 75014 PARIS

- **Lot 2** : Travaux d'entretien et travaux neufs courants sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales pour des montants des travaux compris entre 100 000 € H.T. et 1 000 000 € H.T. Marché multi-attributaires, attribué à 4 opérateurs économiques :

- Colas France sise 21, Rue Hippolyte Bayard - 60000 BEAUVAIS ;
- Sade 23-25, Avenue du Docteur Lannelongue - 75014 PARIS
- Eiffage Route Nord Est Agence Oise RN 17 – La Gare 60190 ESTREES SAINT DENIS
- L'HOTELLIER ZI rue du Manoir CS 80078 76340 BLANGY SUR BRESLES

019 - Environnement – Eau potable – Gestion et préservation de la ressource en eau sur les aires d'alimentation des captages de l'Agglomération du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'affirmer l'intention de contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource en eau sur l'ensemble de ses ouvrages en application des dispositions du décret n°2020-1762 du 30 décembre 2020 ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de poursuivre les actions engagées sur les aires d'alimentation des captages de l'Agglomération du Beauvaisis.

020 - Environnement – Eau potable – Lancement de Paiements pour Services

Environnementaux (PSE) sur le BAC de Bresles et Litz

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité de démarrer l'étude de préfiguration du paiements pour services environnementaux (PSE) sur le BAC de Bresles et Litz ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

021 - Environnement – Eau potable – Mise en place d'une démarche foncière sur les aires d'alimentation des captages de l'agglomération du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à mettre en œuvre une démarche foncière sur les aires d'alimentation des captages de l'agglomération du Beauvaisis ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à solliciter la participation financière de l'agence de l'eau Seine Normandie ainsi que d'autres structures comme la direction départementale des territoires de l'Oise ou la direction régionale de l'environnement.

022 - Équipements sportifs - Déclaration d'intérêt communautaire de la piscine Aldebert BELLIER

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité de déclarer d'intérêt communautaire de la piscine Aldebert BELLIER de Beauvais.

023 - Actualisation du règlement intérieur pour les piscines du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'actualiser le règlement intérieur pour l'ensemble des piscines du Beauvaisis afin de définir les conditions d'accès et d'utilisation dans l'intérêt du bon ordre, de la discipline et de la sécurité.

024 - Équipements sportifs - actualisation de la politique tarifaire des piscines du Beauvaisis

Les membres du conseil du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés la création des tarifs de la piscine Bellier. pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024.

025 - Équipements sportifs - mise en place de conditions générales de ventes pour les piscines du Beauvaisis.

Les membres du conseil du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les nouvelles conditions générales de ventes pour les piscines du Beauvaisis, à compter du 1^{er} juillet 2024, suite à La mise en place de nouveaux services (réservation en ligne, automate de vente en libre-service) et de nouveaux abonnements.

026 - Équipements culturels – réseau des médiathèques du Beauvaisis – modification du règlement intérieur relatifs à l’emprunt de nouveaux objets

Les membres du conseil du conseil communautaire approuvent à l’unanimité de modifier le règlement intérieur relatif à l’emprunt de nouveaux objets comme suit :

Ajouter à l’article 19 : Concernant le matériel suivant : boîtes à histoire et casques, lecteurs DVD, liseuses et autres objets, la perte ou la détérioration de ce matériel entraînera pour les adhérents l’obligation de le remplacer ou d’en effectuer le remboursement selon les modalités suivantes

- 1^{er} année : remboursement de la valeur d’achat TTC du document ;
- 2^e année : 80 % du prix d’achat TTC ;
- 3^e année : 60 % du prix d’achat TTC ;
- 4^e année : 40 % du prix d’achat TTC

Il est précisé que la dégressivité est établie à compter de la date de la mise en circulation du matériel.

027 - École d'art du Beauvaisis - Règlement intérieur des usagers des pratiques amateurs et des étudiants de la classe préparatoire

Les membres du conseil du conseil communautaire approuvent à l’unanimité de modifier les règlements intérieurs des usagers des pratiques amateurs et des étudiants de la classe préparatoire comme suit :

- Statut et mission » – page 1 – suppression de la ligne portant sur le cycle d’expositions et de la résidence d’artiste ;
- Ainsi que les articles 1 et 4 du règlement des étudiants de la classe préparatoire.

028 - Révision des grilles tarifaires du pôle unifié d'enseignements artistiques comprenant l'école d'art et le conservatoire du Beauvaisis pour l'année scolaire 2024/2025

Les membres du conseil du conseil communautaire acceptent à l’unanimité de réviser les grilles tarifaires du pôle unifié d'enseignements artistiques comprenant l'école d'art et le conservatoire du Beauvaisis pour l'année scolaire 2024/2025.

La séance est levée à 21 heures 40.

Pour extrait conforme,
Caroline CAYEUX,



Présidente de la communauté
d'agglomération du Beauvaisis